

.. Ligue Antialcoolique ..

Le docteur Lemieux, député de Gaspé a présenté, ces jours derniers, à la Législature provinciale, une requête de la Fédération Nationale de la Saint-Jean-Baptiste demandant certains amendements à la loi relative aux ventes de boissons enivrantes.

La Fédération Nationale, — ai-je besoin de le répéter? — comprend toutes les associations professionnelles ou charitables de femmes en notre ville, et ses représentations auprès de nos gouvernants méritent qu'ils lui accordent toute leur attention.

Qui plus que les femmes, grand Dieu! ont le droit de demander qu'il soit fait quelque chose pour enrayer les ravages sans cesse croissants de ce monstre qu'on appelle: alcoolisme?

Les statistiques, voix qui ne trompent jamais, nous révèlent, à son sujet, un état de choses effrayant.

Songez que durant l'année commerciale finissant le 31 mars 1907, il a été fabriqué au Canada pour seize millions et demi de whisky, et qu'il a été vendu, en fait de boissons fortes et de bière, pour au-delà de cent millions.

On reste épouvanté devant ces chiffres, et, c'est le cœur serré et angoissé qu'on se demande si les Canadiens, pour peu que ce terrible abus de liqueurs enivrantes ne soit énergiquement réprimé, ne finiront pas dans un épouvantable délire alcoolique.

Dans la seule province de Québec, il est lu pour vingt-cinq millions de boissons enivrantes. Vingt-cinq millions employés à s'abrutir l'intelligence, à détruire sa santé, à affaiblir sa race, quand on pourrait, avec cet argent accomplir de si belles et de si nobles actions en faveur de ses compatriotes et de son pays!

Dans toutes les villes de notre province, les deux tiers des criminels se composent d'alcooliques, car point n'est besoin d'être absolument ivrogne pour être un alcoolique invétéré.

Le nombre des boulangers à Montréal s'élève à cent; cette quantité suffit à fournir toutes les bouches de pain, cet aliment si précieux et si nécessaire. Eh bien, savez-vous, par contre, combien il y a de buvettes pour distribuer dans notre population le poison qui abêtit et qui tue? Cinq cents! Cinq cents buvettes, sans parler des épiceries, qui se chiffrent par centaines, où l'on vend des liqueurs fortes, et des autres endroits où le débit des spiritueux se fait sans autorisation, c'est-à-dire sans licence.

“Les hôteliers de Montréal eux-mêmes,—lit-on dans une des “tracts” publiées par Mme Leman, la présidente du comité de tempérance de la Fédération nationale, à qui j'ai emprunté les chiffres plus hauts cités, — les hôteliers de Montréal déclarent par leur organe officiel “Liqueurs et Tabacs” (No d'octobre 1907, page 6) que cette disproportion folle entre le nombre des boulangers et des buvetiers est évidemment une anomalie regrettable, et qu'il faut y apporter un remède.”

Faudrait-il alors ramener le nombre des licences de buvettes au nombre des boulangeries? est-il proposé. “C'est une idée à creuser”, continue le journal des hôteliers.

Embouteillons-la plutôt, c'est peut-être le meilleur moyen de la faire circuler plus largement.

“A Chicago, en 1906, un jury a accordé \$17,500 de dommages aux enfants d'un malheureux ivrogne, comme punition aux propriétaires de buvettes convaincus d'avoir fait de cet homme un alcoolique. Les plai-

gnants dans l'affaire étaient les cinq enfants d'un nommé John Hedund, et les défenseurs étaient trois restaurateurs de Chicago.”

Ah! si les restaurateurs de Montréal étaient forcés d'en payer autant aux familles de leurs malheureuses victimes, leur nombre serait vite diminué.

Les femmes de la Fédération Nationale sont déterminées de faire tout en leur pouvoir pour seconder les efforts tentés pour combattre l'alcoolisme, et ce que femme veut force, vous le savez, jusqu'à la volonté de Dieu.

Ah! les femmes ont assez souffert des effets de cette passion maudite, elles ont assez pleuré; si les prières, si les supplications, si leurs larmes ont été jusque ici impuissantes, elles leur substitueront des démarches, des efforts, des actes, et nous verront bien si les foyers resteront longtemps malheureux, si les enfants seront toujours débiles, rachitiques ou infirmes, et si la race canadienne continuera de perdre de sa vigueur et de sa vitalité.

Femmes canadiennes, mes sœurs, votre tâche est pénible, elle est ardue, mais qu'aucun échec ne vienne la relâcher. Le succès, infailliblement, attend votre énergie, votre persévérance, et quelle plus belle récompense voulez-vous que celle d'avoir ramené le bonheur dans les familles, d'avoir arraché vos compatriotes à une ruine physique et morale certaine, et d'avoir assuré à votre pays et à votre race, de grandes et hautes destinées?

Françoise.

Les petites filles de Cork (Irlande) sont bien aptes à surmonter les difficultés. Le mari d'une de nos amies avait fait cadeau à sa petite fille d'une belle poupée; le soir, en rentrant, il trouva la poupée sans tête.

—Qu'as-tu fait? dit-il à son enfant.

—J'ai coupé la tête, répond naïvement la petite, parce qu'elle était trop grande pour son berceau.